

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 24

Artikel: La Suisse en 1838
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ces messieurs, ils crient à leurs camarades : « Venez ! venez ! ils vont passer ; voilà déjà les régents. »

L'arrivée au but de notre course produisit chez tous une charmante surprise. Dans une forêt de chênes et au bord des rochers escarpés qui dominent le lit de l'Orbe, s'ouvre une grotte de 30 à 40 pieds de large sur 15 de hauteur. Les rameaux de la forêt retombent sur le front de ce large portique et le couronnent de verdure ; tout autour de l'ombrage, des tapis de feuilles et de mousse.

A l'entrée du souterrain, le couvert est mis pour de nombreux convives. La nappe blanche et les services qui brillent font un curieux contraste avec ce refuge solitaire, cette nature sauvage qui nous entoure. — Au fond de la grotte se passe une scène fort amusante. A notre arrivée, un brave homme attendait là avec un tonneau de bière et de nombreux verres alignés près de lui. Il attendait la clientèle ; celle-ci ne lui vint que trop. Le flot humain se précipita sous le rocher ; toute cette jeunesse altérée s'empara des verres, et plus de cent mains à la fois se tendaient vers le débitant, qui ne débitait rien du tout, accablé sous le poids, pressé, torturé par le turbulent essaim. Ce pauvre diable avait des gamins partout, dans les jambes, sous les bras, sur les épaules ; il n'était plus que la queue d'une longue grappe de collégiens. Jamais cet homme n'avait passé de pareils instants, jamais angoisse n'avait été plus grande. On assure qu'il n'en dormit pas et que le lendemain il fouillait encore dans les poches de son paletot pour s'assurer s'il n'y était peut-être pas resté quelqu'un de ces diabolins lausannois.

Rien de plus fraternel que le petit banquet servi sous la voûte rocheuse et animé par la musique du collège placée au fond du souterrain, dont elle éveillait les échos. — L'orateur de la fête, toujours gai, toujours aimable, mis en demeure de porter un toast aux fées, ne se fait point attendre ; il s'acquitte de sa tâche en faisant ressortir toutes les beautés du site, et, par une digression charmante et pleine d'émotion, reporte toute l'attention sur la mère de famille, sur celle qui a élevé cette jeunesse, qui l'a éduquée et la suit avec une tendre vigilance : « Voilà, s'écrie M. Wulliémoz, la véritable, la plus belle, la plus intéressante des fées !... »

Un fait généralement ignoré, c'est que la grotte de Montcherand, où cette jolie réunion de famille avait lieu, tomba il y a quelques années entre les mains d'une administration communale qui la loua à un brasseur d'Orbe pour être utilisée comme dépôt. Un galandage en ferma l'entrée et les tonneaux s'y entassèrent.

Un galandage, là, en pleine forêt, en face de ces gorges imposantes, de cette nature sublime !!...

Mais la fée revenait chaque soir épier le profane ; elle parcourait la forêt environnante, les cheveux au vent et le cœur navré. Elle se vengea par un mystérieux coup de baguette : les tonneaux pourrirent et la bière tourna.

La grotte de Montcherand fut dès lors rendue à la nature, dans la toilette que Dieu lui a donnée et qu'elle ne doit plus quitter.

Un dernier et agréable épisode devait terminer la partie. M. le directeur Thélin, dont nous avons admiré pendant cette journée l'amabilité envers tous, la vigilance et le sincère attachement qu'il voue aux élèves du collège cantonal, voulut dire bonjour à M. Mullener, syndic de Montcherand, qui avait manifesté le désir de nous serrer la main au passage.

Nous arrivons d'abord quatre ou cinq.

— Bonjour, Messieurs, comment allez-vous ?

— Chaudement, chaudement, M. le syndic.

— Eh bien, Messieurs, faites-moi le plaisir d'entrer, s'il vous plaît, vous prendrez un doigt de vin.

D'autres suivaient, hélas ! non moins altérés. Le défilé continue : deux, quatre, huit, dix, quinze, vingt, trente et plus, grand Dieu ! La salle à manger, le salon, le charmant parterre d'où l'on jouit d'un superbe panorama, tout est envahi.

M. le syndic débouche sans répit un vin délicieux. Le plateau circule, et de nombreuses bouteilles, tristes et veuves de liquide, s'accumulent sans cesse au bout de la table.

Et vous appeliez cela un doigt de vin, Monsieur le syndic ! Hélas, dès notre départ, à la vue des vestiges de la bataille et du nombre des vaincus, vous vous serez sans doute aperçu que l'expression était vraiment trop modeste.

A la suite d'incidents aussi agréables, d'étapes aussi attrayantes, comment voulez-vous que le retour à la maison ne fut pas gai. Il l'a été, croyez-le.

L. M.

La Suisse en 1838.

Lorsque les événements de 1814 et 1815 eurent brisé le trône de Napoléon et que la France eut banni sa famille, la duchesse de St-Leu, jadis reine de Hollande, chercha un asile sur le territoire du canton de Thurgovie, où elle vécut paisiblement jusqu'à la fin de ses jours. Persécutée par la fortune, elle paraissait ne trouver de bonheur qu'en faisant du bien aux autres, et la commune de Salenstein, dans laquelle se trouvait son domicile, voulut lui témoigner sa reconnaissance en accordant gratuitement le droit de bourgeoisie à son fils, le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Le Grand Conseil du canton de Thurgovie ajouta à ce droit de bourgeoisie, sous date du 14 avril 1832, la naturalisation gratuite aussi.

Dans le reste de la Suisse, ce prince s'acquitta une réputation avantageuse par la rédaction d'un manuel d'artillerie qui faisait preuve de connaissances solides ; il fréquenta plusieurs fois comme volontaire l'école militaire fédérale de Thoune, et, par une distinction honorable, fut nommé capitaine d'artillerie dans le canton de Berne. Pendant le camp fédéral de Thoune, en 1834, il fit un service actif attaché à une batterie d'artillerie fédérale et à la solde de la Confédération.

Parmi d'autres preuves de son zèle pour les institutions militaires de sa nouvelle patrie, on peut citer encore le don de deux pièces de canon fait à l'arsenal de Thurgovie et sa participation empressée aux exercices de tir. La Société thurgovienne des

carabiniers le nomma son président; en outre, il fut élu membre du Grand Conseil, nomination qu'il n'accepta pas.

Il résulte de ces divers détails que Louis Napoléon remplissait tous les devoirs d'un citoyen suisse et que, par conséquent, il avait les prétentions les mieux fondées aux droits civiques.

Mais ni le bonheur de la vie domestique, ni les jouissances de la richesse, ni la haute estime dont il était entouré ne pouvaient bannir de sa mémoire le pays qui fut le théâtre de la grandeur de sa maison.

Les troubles toujours renaissants dans toutes les parties de la France depuis la révolution de 1830, lui firent croire à la possibilité d'un changement conforme à ses désirs ainsi qu'aux besoins du peuple français. On connaît son entreprise hardie sur Strasbourg en octobre 1836, où, après avoir échoué, il tomba entre les mains du gouvernement français, qui se borna à l'exiler en Amérique, sans aucune condition relative à la durée de cet exil. A la nouvelle de la maladie de sa mère, le prince revint peu de temps après en Suisse.

Pendant longtemps le coup de main de Strasbourg occupa les feuilles publiques, surtout en France, et les jugements les plus sévères furent prononcés sur l'auteur de cette entreprise avortée. Le séjour du prince à Arenenberg, canton de Thurgovie, causait des insomnies au gouvernement français, et le 3 août 1838, le président de la Diète fédérale, réunie à Lucerne, annonça à cette Assemblée que le 1^{er} du dit mois, l'ambassadeur français lui avait remis une note formulant la demande positive que le prince Louis Napoléon fut éloigné du territoire de la Confédération suisse. (A suivre.)

Nous avons reproduit dans notre précédent numéro quelques avis annonçant le départ de voitures pour l'étranger, seuls moyens de transport dont nous disposions au commencement du siècle. A ce sujet, un de nos abonnés d'Aubonne a eu l'obligeance de nous communiquer les lignes suivantes :

« Jusqu'en 1822, et plus tard encore, on lisait dans les journaux des avis pareils à ceux que vous avez cités dans le dernier numéro du *Conteur*. C'était entr'autres le voiturier Kiener, rue d'Aarberg, à Berne, qui annonçait le départ de sa voiture pour la Hollande. Combien de nos compatriotes pédagogues ou institutrices se souviennent encore d'avoir mis 18 à 20 jours pour se rendre de Lausanne à Amsterdam, trajet qui ne demande aujourd'hui que 48 heures de chemin de fer.

» Dans les cinq ou six premières années de ce siècle, quand la route de Lausanne à Vevey n'était qu'un sentier à peine praticable et que le pont sur la Veveyse avait la forme d'un pain de sucre sous l'arche duquel un haut sapin pouvait passer debout, on annonçait à Vevey, au son de la caisse, et certes pas tous les jours, le départ d'une bonne voiture pour Lausanne et retour, ou pour Fribourg, Berne, Yverdon, Neuchâtel, etc.

» Dans ce temps, la communication postale entre Lausanne et Vevey consistait en un petit char à banc découvert, qui trois fois par semaine transportait les lettres et donnait place à deux ou trois voyageurs.

» La route était alors si mauvaise et si étroite que les conducteurs qui voyaient s'avancer un autre char ou qui en entendaient les grelottières au loin, devaient s'arrêter en certains endroits où la voie était plus large jusqu'à ce que le char eut passé, le croisement étant impossible ailleurs. »

Boyon et son bouébo.

Boyon lo maçon, après avai été ovrâi, s'étâi établi dein on veladzo, et l'allâvê ein dzornâ po féré dâi mourets dè vegne et dè courti et mêmameint po reinbotsi lè mâisons.

L'avâi avoué li son bouébo que l'âi servessâi dè trague po ramassâ lè melions et portâ l'osé.

Boyon avâi prâo d'acquouet s'on vâo, mâ tot parâi quand faillâi botsi n'étâi pas dâi derrâi.

On matin que l'étâi ein dzornâ po reféré dâi z'é-boitons, ye demandé à son bouébo :

— François! quinna hâora est-te ?

— S'ein manqué cinquantè-houit menutès dè midzo.

— Diéro dis-tou : cinquantè-houit menutès ?

— Oi.

— Eh bin! on s'ein fo dè cliâo menutès, allein dinâ !

Lo Combi et la Trombonne.

C'étâi dein lo teimps dâi rihuvès.

L'âi avâi dein la musiqua dè La Vallâ on musicien que djuivê dè la trombonne, vo sédè, tot coumeint Bovard. L'étâi iena dè cliâo trombonnès qu'on avalâvê et qu'on désavallâvê ein tereint et ein busseint avoué lo bré. On montagnârd dè pè la Comba que sè trovâvê avau on dzò dè rihuva, ve cé instrumeint et cein lo tracassa on pou. Ye compregnâi bin quand la trombonne s'allondzivê devant, et l'alla derrâi lo musicien po la vairé passâ dè la part delé, mâ derrâi, rein ne saillessâi. Adon ne poivè pas s'ein ravâi, et ein s'ein retorneint âo tsalet, ye ruminâvê adè après cein et ye sè desâi : Yo dâo diabblio a-te cein einfatâ !

PIERRE

PAR C. DESLYS.

I

Il est un petit coin de la France où je ne me suis jamais arrêté, d'où je ne suis jamais reparti sans me dire : Comme on serait heureux de pouvoir rester là toujours !

C'est sur la côte de Normandie, entre Honfleur et Trouville, à Villerville-sur-Mer.

Derrière ce charmant village, des collines richement boisées s'abaissent par replis harmonieux vers la baie de la Seine, qui s'ouvre et s'agrandit précisément en cet endroit jusqu'aux plus lointains horizons de l'immensité.